



**Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/CSTG-12

Genève, le 18 décembre 2020

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))
- Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

**Objet: Quatrième réunion annuelle des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, qui se tiendra de façon virtuelle du 15 au 26 mars 2021 (et comprendra une séance plénière commune le 31 mars et le 1er avril 2021), précédée par les réunions informelles des Groupes du Rapporteur du 22 février au 5 mars 2021**

Madame, Monsieur,

En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D (CE 1) et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D (CE 2), j'ai l'honneur de vous inviter aux quatrièmes réunions annuelles de ces commissions d'études, qui se tiendront du 15 au 19 mars 2021 pour la CE 2 de l'UIT-D et du 22 au 26 mars 2021 pour la CE 1 de l'UIT-D.

Ces dernières réunions annuelles avant la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21) auront essentiellement pour but d'approuver tous les produits attendus pour la période d'études 2018-2021 et d'achever l'examen des futurs sujets d'étude pour la prochaine période d'études. En conséquence, il est indispensable de faire en sorte que les représentants de votre organisation occupant des fonctions de Président ou Vice-Président au sein des deux commissions d'études, et de Rapporteur, Corapporteur ou Vice-Rapporteur pour les 14 Questions à l'étude, participent pleinement à ces réunions.

Afin de garantir la continuité des activités, tout en préservant la santé et le bien-être des délégués et du personnel compte tenu de la situation actuelle liée au COVID-19, ces réunions annuelles continueront d'avoir lieu de manière entièrement virtuelle, lors de séances quotidiennes qui se tiendront strictement durant la période allant de 13 h 00 à 16 h 00 (heure de Genève), pour tenir compte du décalage horaire entre les régions.

Afin que les Groupes du Rapporteur puissent se préparer au mieux pendant cette phase finale, et que les deux commissions d'études puissent se concerter et parvenir à une communauté de vues sur les thèmes en prévision de la CMDT-21, il a été décidé, après consultation des équipes de direction des deux commissions d'études, de programmer les réunions additionnelles suivantes:

- Réunions informelles des Groupes du Rapporteur, du 22 au 26 février 2021 pour la CE 2, et du 1er au 5 mars 2021 pour la CE 1.
- Séance plénière commune des CE 1 et CE 2 les 31 mars et 1er avril 2021.

Ces réunions se dérouleront sous la même forme que les réunions annuelles des CE 1 et CE 2, c'est-à-dire de manière virtuelle, lors de séances qui se tiendront quotidiennement de 13 h 00 à 16 h 00 (heure de Genève).

Les programmes de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions virtuelles seront publiés en temps utile sur le site web consacré à chaque réunion (voir l'Annexe 1). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'Annexe 2. Des informations sur les dispositions supplémentaires qui seront prises seront communiquées aux participants inscrits. Si la situation générale liée au COVID 19 évolue, et si l'on est amené à revoir la forme des réunions, les membres en seront informés en conséquence.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions, en particulier sur les aspects liés aux futurs sujets d'étude pour la prochaine période d'études, dans les délais prévus dans l'Annexe 2.

Le secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin (tél.: +41 22 730 5999, courriel: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int)).

Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour votre compréhension et votre disponibilité et ne doute pas de votre participation constante et active ainsi que de la poursuite de votre soutien aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin  
Directrice

Annexes: **Annexe 1:** Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions  
**Annexe 2:** Informations sur l'inscription, l'interprétation et l'accès aux salles de réunions virtuelles

## ANNEXE 1

### Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

---

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des **réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et des Groupes du Rapporteur** qui leur sont rattachés peuvent être consultés sur les liens ci-après:

#### Sites web consacrés à la Commission d'études 1 et aux Groupes du Rapporteur de l'UIT-D:

- [Page consacrée à la réunion annuelle de la CE 1 de l'UIT-D](#)
- [Page consacrée aux réunions informelles des Groupes du Rapporteur de la CE 1 de l'UIT-D](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projets de programmes de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions de septembre-octobre 2020](#)

#### Sites web consacrés à la Commission d'études 2 et aux Groupes du Rapporteur de l'UIT-D:

- [Page consacrée à la réunion annuelle de la CE 2 de l'UIT-D](#)
- [Page consacrée aux réunions informelles des Groupes du Rapporteur de la CE 2 de l'UIT-D](#)
- [Projets d'ordre du jour](#)
- [Projets de programmes de gestion du temps](#)
- [Rapports des réunions d'octobre 2020](#)

#### Sites web consacrés à la séance plénière commune des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D:

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- Projet de programme de gestion du temps: figure dans les programmes de gestion du temps de la CE 1 ([lien](#)) et de la CE 2 ([lien](#))

## ANNEXE 2

### Inscription, interprétation et accès aux salles de réunions virtuelles

#### Inscription en ligne

---

L'**inscription** aux quatrièmes réunions annuelles des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D (y compris la plénière commune de la CE 1 et de la CE 2) et aux réunions informelles des Groupes du Rapporteur est obligatoire, et se fera **exclusivement en ligne**. Toutes ces réunions se tiendront de manière virtuelle. L'inscription débutera le lundi 21 décembre 2020, via le lien suivant: <http://www.itu.int/net3/UIT-D/meetings/registration/>.

Les délégués peuvent s'inscrire à ces réunions en utilisant les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT.

Les délégués qui ne possèdent pas de compte utilisateur UIT peuvent en créer un en suivant les étapes indiquées à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

**Note:** En ce qui concerne les délégués qui ont déjà créé un compte utilisateur UIT lors de leur inscription à des réunions précédentes des commissions d'études de l'UIT-D ou à d'autres manifestations récentes de l'UIT, ce compte est toujours valable.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à ces réunions doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par chaque administration et entité habilitée à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/net3/UIT-D/meetings/registration/>.

En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement par écrit au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par courrier électronique ([bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de la délégation qui les représentera aux réunions des commissions d'études de l'UIT-D.

#### Interprétation

---

Un service d'interprétation pour les réunions annuelles et les plénières communes des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D sera assuré dans les six langues officielles de l'Union.

Un service d'interprétation pour les réunions informelles des Groupes du Rapporteur des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D sera assuré, pour autant que le nombre de demandes des participants et les ressources disponibles soient suffisants. Au moment de l'inscription, les participants **qui ont besoin d'une langue autre que l'anglais devront sélectionner la langue de leur choix dans la liste figurant sur le formulaire (arabe, chinois, français, russe ou espagnol)**. La date limite pour la soumission des demandes de services d'interprétation via le système d'inscription est fixée au **28 janvier 2021 (23 h 59, heure de Genève)**.

#### Accès aux salles de réunion virtuelles

---

Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme mise en place pour ces réunions virtuelles seront communiquées par courrier électronique aux participants dûment inscrits dans une lettre de confirmation de leur inscription. Seuls les participants dûment inscrits à ces réunions auront accès aux salles de réunions virtuelles.

Peu avant le début des réunions virtuelles, tous les participants inscrits seront contactés par courrier électronique en vue de participer à un test de la plate-forme en ligne. Dans ce contexte, il est demandé aux participants de s'inscrire au plus tôt, afin de pouvoir participer au test.

### Questions à l'étude

---

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-17, sur le site web des commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles: site web de la Commission d'études 1 (<https://www.itu.int/net4/UIT-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=1>) et site web de la Commission d'études 2 (<https://www.itu.int/net4/UIT-D/CDS/sg/questions.asp?lg=1&sp=2018&stg=2>).

### Contributions aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D

---

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions à l'étude à l'UIT-D seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour pouvoir être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des Groupes du Rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai de 45 jours, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elle a été traduite par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible, et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées, mais sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. S'il y a lieu, les **enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées** devraient être présentés dans le document. Il convient d'indiquer clairement dans la contribution quelle suite la réunion est invitée à lui donner.
- Les contributions soumises à une réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite particulière aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des États Membres, des Membres du Secteur, des Associés, des établissements universitaires ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents que le Président de la commission d'études et/ou le Rapporteur, après consultation de l'auteur, considère comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions *pour information* doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.

- Les documents soumis aux commissions d'études en tant que **contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, il y a lieu d'utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: [http://www.itu.int/net4/UIT-D/CDS/contributions/sg\\_v2/index.asp?lg=2&prd=2018](http://www.itu.int/net4/UIT-D/CDS/contributions/sg_v2/index.asp?lg=2&prd=2018). Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne, pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.

Conformément aux dispositions du § 13.2.2 de la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les dates limites pour la soumission des contributions à traduire ont été fixées au **28 janvier 2021** pour la Commission d'études 2, au **4 février 2021** pour la Commission d'études 1 et au **13 février 2021** pour la plénière commune de la CE 1 et de la CE 2. Aucune date limite de soumission distincte n'est applicable aux réunions informelles des Groupes du Rapporteur, étant donné que celles-ci se dérouleront en fonction des documents soumis lors des réunions formelles (CE 1, CE 2 et plénière commune des CE 1 et CE 2). Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

| Réunion   | Dates                    | Date limite pour les demandes de services d'interprétation | Date limite pour la soumission des documents devant être traduits | Date limite pour la soumission des documents ne nécessitant pas de traduction |
|---|--------------------------|--|---|---|
| Réunions informelles des Groupes du Rapporteur de la CE 2 | 22-26 février 2021       | 28 janvier 2021  | Sans objet  | Sans objet  |
| Réunions informelles des Groupes du Rapporteur de la CE 1 | 1er-5 mars 2021          | 28 janvier 2021  | Sans objet  | Sans objet  |
| Commission d'études 1                                     | 15-19 mars 2021          | 28 janvier 2021  | 28 janvier 2021   | 2 mars 2021   |
| Commission d'études 2                                     | 22-26 mars 2021          | 28 janvier 2021  | 4 février 2021  | 9 mars 2021   |
| Plénière commune de la CE 1 et de la CE 2                 | 31 mars – 1er avril 2021 | 28 janvier 2021  | 13 février 2021   | 18 mars 2021  |

## Documentation, collaboration et contacts en réseaux

Les réunions des commissions d'études de l'UIT-D se déroulent sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'utiliser leur ordinateur portable pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide d'utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible ici: <https://www.itu.int/en/UIT-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/delegate-resources/synchronization-application.aspx>.

Différents **outils de collaboration** sont disponibles en vue de faciliter la participation par voie électronique des collaborateurs aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D. Les **listes de diffusion** permettent l'échange de courriers électroniques entre les experts s'intéressant aux sujets à l'étude, tandis que les sites de collaboration SharePoint offrent un lieu de rencontre virtuel où les participants peuvent trouver un calendrier des activités, des annonces et une zone d'échange de documents pour faciliter les travaux entre et pendant les réunions. Il existe également un site exclusivement réservé aux équipes de direction des commissions d'études, doté de fonctionnalités similaires. Des informations sur les outils de collaboration sont disponibles ici: <https://www.itu.int/en/UIT-D/Study-Groups/2018-2021/Pages/collaborative-tools.aspx>.

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte utilisateur UIT et de droits d'accès TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web, les sites collaboratifs et l'outil de synchronisation. Des informations sur la marche à suivre pour créer un compte utilisateur UIT et demander des droits d'accès TIES sont disponibles à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

#### **Coordonnées des services à contacter**

---

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone, au +41 22 730 5999).

---